

Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésols, dinoseb), par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzotrile (bromoxynil, ioxynil)

Date de création : 14 décembre 1938 - Dernière mise à jour : 28 juillet 1987 (décret du 22 juillet 1987)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A - Intoxication suraiguë avec hyperthermie, œdème pulmonaire, éventuellement atteinte hépatique, rénale et myocardique.	3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation, emploi, manipulation des dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésol, dinoseb, leurs homologues et leurs sels), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fabrication des produits précités ; ○ Fabrication de matières colorantes au moyen des produits précités ; ○ Préparation et manipulation d'explosifs renfermant l'un ou l'autre des produits précités ; ○ Travaux de désherbage utilisant les produits précités ; ○ Travaux antiparasitaires entraînant la manipulation de ces produits précités.
B - Intoxication aiguë ou subaiguë avec asthénie, amaigrissement rapide, hypersudation suivie d'hyperthermie avec gêne respiratoire.	7 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation, emploi, manipulation des dérivés halogénés de l'hydroxybenzotrile, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fabrication des produits précités ; ○ Fabrication et conditionnement des pesticides en contenant.
C - Manifestations digestives (douleurs abdominales, vomissements, diarrhées) associées à la présence du toxique ou de ses métabolites dans le sang ou les urines.	7 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation, manipulation, emploi du pentachlorophénol, des pentachlorophénates ainsi que des produits en renfermant, notamment au cours des travaux ci-après : <ul style="list-style-type: none"> ○ Trempage du bois ; ○ Empilage du bois fraîchement trempé ; ○ Pulvérisation du produit ; ○ Préparation des peintures en contenant ; ○ Lutte contre les xylophages ; ○ Traitement des charpentes en place par des préparations associant du pentachlorophénol, ses homologues et ses sels, à du lindane.
D - Irritation des voies aériennes supérieures et conjonctivites.	7 jours	
E - Dermites irritatives.	7 jours	
F - Syndrome biologique caractérisé par : Neutropénie franche (moins de 1000 polynucléaires neutrophiles par mm ³) liée à des préparations associant du pentachlorophénol, ses homologues ou ses sels, à du lindane.	90 jours	